

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

PV-AG de l'ASA du Canal du Moulin

Vendredi 24 Juin 2022

Les 244 membres de l'ASA individuellement convoqués se sont réunis en AG ordinaire le Vendredi 24 juin 2022 à 19h30 au foyer JJ COUPON à Buis les Baronnies. Le quorum n'étant pas atteint (122), avec 23 membres et 21 pouvoirs, une seconde réunion est ouverte par la Présidente déléguée de l'ASA, Mme Emmanuelle VOELTZEL. Elle est assistée par le Secrétaire de séance, M. Frank MELLAN. Elle excuse le Président, M. Sébastien BERNARD, Maire de Buis indisponible pour cette réunion.

1-Compte-rendu moral

Mme E. VOELTZEL ouvre la séance et rappelle aux participants sa volonté de travailler ensemble, car on est tous adhérents.

⇒ Les décisions du bureau durant cette année :

- Mise en place d'un règlement de service en place pour encadrer l'usage de l'eau afin que chacun y ai accès. Il est complété par des règles de fonctionnement pour la saison 2022.
- Fermeture du canal le week-end afin de respecter l'obligation de prélever 30% de moins et choix des jours pour sécuriser en cas d'orages (le canal sert d'exutoire).
- Donner les informations de coupure, travaux, chantiers participatifs, arrêtés préfectoraux, organisation interne sur le site du canal régulièrement. Le prochain chantier participatif devrait avoir lieu à la prise d'eau en juillet.
- Attribution d'un secteur à chaque syndic, pour la gestion et la communication par quartier.
- Remise en eau d'un ancien canal secondaire HS nécessitant l'intervention d'un prestataire (celui partant de la Poste et desservant le quartier Sous-ville). Un tuyau sera installé prochainement.

⇒ Agent d'entretien : Bastien OBERMOSSER

Un contrat de 10h spécifique à l'ASA du Canal du Moulin a été établi dans le cadre d'un CDD.

⇒ Communication : **Recueil des adresses mail**, pour limiter les envois papier (en cours). Il est important pour ceux qui ne l'ont pas encore fait d'écrire un mail à l'ASA, à l'adresse mail habituelle. Le message à retourner « j'autorise l'ASA à utiliser mon adresse mail pour créer une liste de diffusion »

- Bilan au 25/06/2022 : 69 retours + 12 du bureau, soit 81 sur 244 (33%)
- Bilan au 30/06/2021 : 48 retours + 12 du bureau, soit 60 sur 244 (25%)

⇒ Episode de sécheresse : déjà, fin juin, l'OUGC (l'organisme qui gère les prélèvements dans l'Ouvèze) a classé l'Ouvèze au niveau d'alerte. On risque prochainement de passer au niveau d'alerte renforcée.

Cela implique (**Arrêté Inter-Préfectoral du 15/06/2022**) **des mesures de restrictions applicables à l'ensemble des communes concernées. Buis-Les-Baronnies et La Roche-Sur-Le-Buis** en fond parties :

- **Les prélèvements** d'eau à usages agricoles doivent être réduits de **20 %**. Nos canaux sont classés dans cette catégorie .
- **Interdiction d'irriguer et d'arroser de 9 h à 19 h** les cultures agricoles ainsi que les pelouses, massifs fleuris et les jardins potagers.

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

- Ces mesures de restrictions ne s'appliquent pas pour l'irrigation des cultures par un système localisé de type micro-aspersion ou par goutte à goutte, ainsi que pour l'abreuvement des animaux.
- **Interdiction de remplir et de vidanger les piscines privées, les plans d'eau et les bassins.**
- **Interdiction de laver les véhicules** à l'exception des stations professionnelles équipées d'un matériel de haute pression avec un système de recyclage de l'eau.
- l'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert est interdite ainsi que les jeux d'eau sauf ceux en eau recyclée.
- **Interdiction de laver les voiries, terrasses et les façades** sauf si le lavage est réalisé sous pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.

Nous avons déjà l'obligation de baisser notre prélèvement de 20%, mais si nous passons au niveau de crise, nous aurons l'obligation de fermer le canal. Nous vous donnerons toutes les informations au fur et à mesure sur le site du canal (<http://canal.buislesbaronnies.fr>).

2-Présentation du compte administratif 2022, du budget 2022 / SANS vote

Le Secrétaire de séance, M. Frank MELLAN, informe sur les changements survenus en début d'année et présente les différentes informations comptables validées lors de la dernière réunion de bureau du 23 février 2022 :

- ⇒ **Trésorerie** : Depuis le 01/01/2022, l'ASA dépend du SGC (service de gestion comptable) de la Trésorerie de Nyons. Toutes les correspondances comptables transitent désormais avec ce service, en lieu et place de la Trésorerie de Buis actuellement siège provisoire de la Mairie. Pour info, changement de nomenclature comptable cette année : passage à la M14 abrégée, avec un paramétrage informatique.
- ⇒ **MSA** :
 - obligation de la DSN mensuelle cette année en lieu et place de la DSN trimestrielle papier (via la plateforme Net-Entreprise. Un paramétrage du logiciel a été nécessaire.
 - Cotisations MSA 2021 et années antérieures : du retard dans l'émission des factures, lié à la programmation aléatoire du service informatique et au COVID (information MSA). Tout devrait se régulariser en 2022/23.
- ⇒ **CA 2021** : Résultat de l'exercice + 6646,12 € / Dépenses = 18 283,22 € / Recettes = 24 929,34 €
- ⇒ **BP 2022** de 38 097,88 € / Recettes de 20 839 € + Excédent (2021) de 17 258,88 € / Dépenses prévisionnelles 22 577,50€ (charges générales et de personnel) + 15 240,50 € (travaux).
- ⇒ **Information sur l'évolution des tarifs** : Les tarifs restent inchangés, avec un abonnement à 38 € et le tarif à l'are à 3,20 €.

3-Travaux effectués

- ⇒ **Les travaux effectués (2021 et hiver 2022)**
 - Débroussaillage, curage et débouchage,
 - Remise à niveau du fond du canal sur 200m au niveau de la prise d'eau (Ubrieux)
 - Mise à nue des regards et débroussaillage entre « le grand chemin » et « la Savoillane ». effectué en chantier participatif.
 - Remise en état du chemin d'accès à la dernière partie du canal à la Savoillane.

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

⇒ **Les hydrocurages** (Arnaud Assainissement) :

- Secteur cimetière partagé avec la Mairie (le 31/12/2020 / 450€)
- Secteur Col d'Os, Siphon Bd Barbusse, rue du Moulin (le 08/04/2021 / 480€)
- Secteur la Savoillane (le 21/05/2022/ 240€)
- Secteur la Savoillane (le 06/10/2021 / 180€)
- Secteur la Savoillane (le 08/03/2022/ 840€)

Remarque montée rue du Moulin ! Construction de la CCP sur la trappe du canal

Réponse : Accès à conserver, contact dès que possible.

⇒ **Les travaux prévus :**

- Chantier participatif : Nettoyage des pierres accumulées sous le cabanon de la prise d'eau d'ubrieux.
- Secteur Sous-Ville : création d'un canal secondaire fermé il y a quelques années, sous forme d'un tuyau, pour rendre l'accès à l'eau aux adhérents du secteur.
- Remplacement d'une martelière défectueuse.

4-Renouvellement des syndic / AVEC vote

⇒ Les membres du bureau à renouveler

- Démissionnaire : Nicole LONGERET.
- **Syndic élu ce jour à l'unanimité : M. David BAUMET**
- A renouveler à mi-mandat : **Didier BREHON et Michel VERRIER** / Adopté à l'unanimité.

⇒ Les autres membres restent inchangés (se reporter à la liste sur le Site Internet).

5-Questions traitées :

-Question de Mme GAGNON sur la possibilité de proposer un chantier non prévu

Réponse : bonne idée, faire une proposition par mail

-Question de M. DROMEL sur les chantiers participatifs : date prévue 6 mois avant, possibilité du samedi ?

Réponse : oui, mise à part le chantier de cet été, pour une mise en ligne de la date beaucoup plus tôt sur le site, idée du samedi intéressante si la présence de l'agent d'entretien n'est pas nécessaire.

-Question sur l'ouverture jusqu'au samedi soir

Réponse : Fermer le canal en 5 endroits prend 2 heures environ, c'est technique et le risque d'inonder le Buis existe si ce n'est pas fait correctement. Responsabilité importante. Cela demanderait un planning des bénévoles.

-Question sur la fermeture du canal le WE, et la difficulté de faire une réserve pour les personnes travaillant.

Réponse : Prise de risque les années précédentes, et pas de budget d'astreinte

-Question sur la raison de la fermeture 2 jours de suite ?

Réponse : l'eau mettant du temps à circuler (1/2 jour), le canal ne coulerait plus beaucoup si on dissociait les jours.

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

-Question sur le remplissage des piscines ?

Réponse : ASA signifie Association syndicale autorisée d'ARROSANTS. Ce n'est pas la vocation du canal de remplir des piscines ou de laver des voitures il n'y a pas assez d'eau pour ces utilisations. Il est rappeler qu'il est interdit de vider sa piscine d'une année sur l'autre. De plus, l'arrêté sécheresse n'autorise pas de le faire.

-Question de M. JARJAYE Patrick sur l'alimentation du secondaire aux travaux prévus Secteur Sous-Ville

Réponse : RDV sur le terrain à prendre prochainement

-Question de M. EYME sur l'hydrocurage préventif des parties busées ?

Réponse : L'hydrocurage est la seule solution pour les parties busées, et est onéreux, il n'est donc utilisé qu'en cas de bouchon. A voir sur le terrain, au cas par cas.

-Question de M. DROMEL, rue du Treillon : la descente de l'eau met du temps)

Réponse : RDV sur le terrain à prendre prochainement

-Question de la boue et de la contre-pente qui freine l'eau / Secteur cimetière (du côté de M. ANDRE). Le canal s'est affaissé et il y a une marche qui fait contre-pente. Et des arbres poussent dans le canal.

Réponse : La végétation sera enlevée, impossible d'éviter les contre pentes dans ce secteur, et du coup, l'accumulation de boues qui refont le niveau dans les contre pentes.

6-Perspectives

Mme E. VOELTZEL conclue la réunion par une ouverture sur la ressource en eau, qui reste un sujet préoccupant. Il va devenir de plus en plus compliqué de pouvoir capter dans l'Ouvèze, le SMOP souhaitant retirer les barrages, comme le seuil à la prise d'eau et celui du pont accédant à la piscine, afin d'assurer une continuité écologique aux poissons. De plus, les jardins potagers sont considérés comme de l'usage « d'agrément » par la préfecture, qui ne retient que l'agricole comme utilisateur prioritaire. Le bureau va essayer de faire un inventaire des jardins potagers et du nombre de personnes qui s'en nourrissent, afin de prouver la nécessité d'accès à l'eau. Nous aimerions également faire une étude de la richesse de la biodiversité aux abords du canal (zone humide).

Nous continuons avec Bastien OBERMOSSER d'identifier les faiblesses du canal pour l'améliorer et le faire perdurer d'années en années. Toute proposition des adhérents sera bienvenue pour aller dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Présidente déléguée,
Emmanuelle VOLETZEL

Le Secrétaire de Séance,
Frank MELLAN